

Compte-rendu du
conseil d'administration de l'APACIB
du 1^{er} mars 2001

Le conseil d'administration de l'APACIB s'est réuni le jeudi 1^{er} mars 2001 dans une salle du bâtiment formation du CRNA Ouest.

Présents : Olivier CHAPPUIS, Loïc LE QUINTREC, Christian OMNES, Tarik HOUARI, Michel BOULIC, Guy SCHAUTERDEN, Sylvie RENOUF, Nicole LAUMONIER, Yannick ROUILLARD, Didier EVEN, Marie-Françoise RICHARD, Marthe LE MOAN, Jean-François GARO, Viviane COQUARD, Loïc LE QUINTREC

Excusés : Sébastien SEGALIN, Benoît THOMASSON, Samuel SALOU, Gwenael ROCHER, Thierry POSTEC, Thierry BOUTILLIER.

Absents : Pierre BOULIC.

La réunion débute à 16h10.

Tarik salue la présence d'une nouvelle venue au conseil : Marthe LE MOAN.

Il précise ensuite qu'une erreur s'est glissée dans la déclaration à la préfecture (oubli de deux membres) et qu'une nouvelle déclaration a été envoyée.

*1. * *COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU CLAS.*

Cette réunion s'est tenue à Rennes la semaine dernière et Tarik et Sébastien y participaient. Les demandes de subventions y étaient abordées. Il ressort de cette réunion que les demandes des associations n'ont pas été totalement satisfaites. Les discussions ont été longues et au final personne n'est vraiment content. On va s'orienter semble-t-il vers des subventions au prorata du nombre d'adhérents.

En ce qui concerne l'APACIB, la demande, hors Arbre de Noël, était de 150 000 F. La somme qui sera allouée sera de 109 800 F. Restent donc 40 000 F à trouver.

Le CA décide que cette somme sera prise en charge par l'association et qu'en conséquence, il n'y aura pas d'incidence sur les projets prévus.

Les règles d'attribution du BIL sont ensuite évoquées et en l'espèce il s'avère que l'APACIB est pénalisée par rapport aux autres associations du fait de sa position excentrée à la pointe Finistère.

Lorsqu'il y a un financement BIL, il ne peut y avoir en plus une participation de l'association. Du coup le tarif demandé aux adhérents peut augmenter de façon significative. A titre d'exemple la sortie prévue au Futuroscope fin mars est concernée. Le financement prévu prévoyait un tarif de 450 F par adulte et 250 F par enfant. Du fait de la règle en vigueur, les tarifs passent respectivement à 750 F et 525 F. Il est clair que ce n'est plus la même chose et que certains adhérents ne pourront pas se permettre ce type de dépense, ou que d'autres, qui prévoient de participer, vont renoncer.

Christian OMNES intervient pour regretter un système qualifié de "lamentable". Les sorties selon lui vont devenir impossibles, car le coût sera prohibitif, ou alors elles seront réservées à ceux qui ont les moyens. Il répète que notre situation géographique excentrée nous dessert et qu'il faut râler auprès du CLAS.

Olivier CHAPPUIS intervient pour demander ce qu'ont dit les autres associations. Tarik lui répond que les associations de Rennes et Nantes n'ont pas ce type de problème. A Lannion, ils n'ont pas de projet de sortie car c'est trop compliqué, et ils pensent se rattacher à des

projets d'autres associations. Quant à Deauville, ils ont des projets purement locaux.

Une solution est évoquée pour maintenir la sortie " Futuroscope " avec les tarifs initiaux : on pourrait demander à l'autocariste de nous faire deux factures : l'une pour le voyage, l'autre pour la restauration. L'APACIB prendrait en charge le surcoût en affectant la somme à une ligne budgétaire " restauration ". Cette solution, moins élégante, plus lourde, soulève des commentaires de la part de Christian OMNES : Quid de l'agent comptable ? En vérifiant les comptes, ce dernier peut flairer la supercherie et nous demander des comptes à posteriori.

Tarik ne nie pas le problème, c'est pourquoi il ne veut pas que cette décision émane uniquement du président et du bureau, mais du conseil tout entier.

En fait trois solutions s'offrent à nous :

- ü on reste sur le tarif de 750 F / adulte et 525 F / enfant,
- ü on essaie la solution avec deux factures permettant à l'APACIB de participer,
- ü on annule.

Par ailleurs, l'autocariste (MORVAN) attend une réponse pour demain (donc le 2 mars) une confirmation des chiffres pour lancer l'affaire. Nous n'avons pas de précisions à ce jour sur le nombre d'inscrits, Benoît -retenu par le CTP- et Thierry -en stage- n'étant pas présents pour nous renseigner.

Devant tous ces éléments, le CA décide d'annuler la sortie dans les conditions actuelles. Cette sortie est reportée et une réflexion va être menée pour une nouvelle organisation à une date ultérieure.

Autres points de la réunion "Commission Vie Associative " du CLAS :

- l'association GOELAN de Nantes organise un voyage quasi identique à celui qu'a prévu l'APACIB. Peut-être combiner les deux sorties ?
- cette année pour l'Arbre de Noël, une somme de 224 F est prévue par enfant, soit en ce qui nous concerne environ 110 00 F.

En marge de cette réunion, Martial GAUTHIER a fait part à Tarik des projets de l'ANAFACEM (Association Nationale des Anciens Fonctionnaires de l'Aviation Civile et de la Météorologie). On peut y cotiser avant l'âge de la retraite et participer aux activités qu'elle organise : cette année une sortie au Mémorial de Caen et les plages du débarquement en septembre. Au programme également, une sortie mycologique avec Rennes en octobre.

Tarik rappelle que nous ne touchons plus de subventions pour les 9 retraités qui adhèrent à l'APACIB : pour beaucoup de participants, c'est une découverte !

*2. * *COTISATIONS DES MEMBRES DE LA BGTA*

Rappelons que lors de l'assemblée générale de l'APACIB, le principe d'accepter les membres de la BGTA au sein de l'association avait été acquis.

Restait à définir le montant de la cotisation qui leur serait demandé. Tarik annonce qu'il a pris la liberté de leur dire qu'ils étaient considérés comme des personnels administratifs et donc qu'une cotisation de 50 F leur serait demandée.

Cette proposition est acceptée par le CA.

Marie-Françoise RICHARD précise qu'à ce jour 3 personnes ont adhéré à

l'APACIB.

Nicole LAUMONIER demande si les enfants de ces adhérents auront droit à un cadeau lors de l'Arbre de Noël : la réponse est oui, sur les fonds de l'APACIB. Pour l'instant pas d'enfants concernés, et il y en aurait maximum 3 à profiter des cadeaux..

*3. * *ACHAT D'UN ORDINATEUR*

Avant d'aborder le sujet Tarik précise que du fait des décisions du CLAS, on aura 40 000 F de moins cette année, qu'il faut garder cette notion à l'esprit, et en tenir compte pour les projets.

Christian OMNES rappelle que par le passé, il n'y avait pas toutes ces subventions, et que malgré tout on arrivait à s'organiser en utilisant l'argent qu'il y avait sur le compte.

On évoque la nécessité de garder sur le compte une certaine somme, servant de " matelas ", de fonds de roulement.

Les 40 000 F qui vont nous manquer seront pris sur les fonds de l'association, l'idéal étant de garder un fonds de roulement d'environ 80 000 F.

S'agissant de l'ordinateur, Yannick ROUILLARD présente un devis (cf. annexe) qu'il a reçu concernant l'achat d'un iMac : cet ordinateur servirait au montage vidéo et serait proposé à la location aux adhérents. La solution de l'iBook n'a pas été retenue car le portable n'avait pas assez de mémoire, un disque dur de capacité insuffisante, un écran plus petit et un prix plus élevé.

Guy SCHAUTERDEN évoque les risques de " récupérer " des virus au hasard des pérégrinations de cet ordinateur. Yannick le rassure sur ce point. D'autres évoquent les risques d'abîmer le matériel : Yannick précise que ce type d'ordinateur est très compact et prévu pour ce genre d'usage.

Guy SCHAUTERDEN demande si une extension de garantie est prévue pour un appareil de ce prix, la garantie prévue n'étant que d'un an.

Par ailleurs, que se passe-t-il si l'appareil est abîmé par un adhérent ? Est-ce la responsabilité de l'adhérent ou celle de l'association qui joue ? La question sera posée à l'assureur. Christian OMNES apporte un élément de réponse, le cas ayant été évoqué par le passé pour la location des barnums. En tout état de cause, dans de cas de figure, l'adhérent a tout intérêt à vérifier si son contrat prévoit ce type de litige.

Prix de la location : le débat est ouvert : à titre d'exemple l'appareil photo numérique est proposé 50 F/jour ou 100 F/week-end. Certains adhérents se sont plaints du prix, jugé trop élevé Olivier CHAPPUIS est du même avis, jugeant que le prix doit être plus attractif pour permettre à des personnes peu ou pas férues de technologies nouvelles de s'y initier.

Tarik propose de baisser d'environ 25% les tarifs de location ce qui ferait 40F/jour, 60F/week-end et 120 F/semaine pour l'appareil photo numérique.

Christian OMNES évoque le problème d'une caution. Tout le monde est d'accord sur le principe qui tend à responsabiliser les personnes. Mais les avis divergent sur le montant de celle-ci : instaurer de tarifs différents selon la nature du matériel emprunté, ou alors même montant quel que soit l'appareil loué. Après débat, le principe de 10% de la valeur du bien emprunté est retenu, ce qui fait :

-

Barnum :

caution de 2 000 F.

- Appareil photo numérique : caution
de 600 F.

-
Kärcher :
caution de 100 F.

-
Ordinateur :
caution de 1 500 F.

Loïc LE QUINTREC évoque la faisabilité de souscrire une assurance pour les locations avec possibilité de franchise : en cas de dégât sur un appareil loué, l'adhérent n'aurait qu'à payer une franchise, le reste étant pris en charge par une assurance souscrite par l'association. Il n'est pas sûr que ce système, en usage chez les loueurs professionnels, soit transposable aux associations.

En définitive, le CA approuve l'achat de l'ordinateur, et l'achat futur d'un caméscope numérique (environ 10 000 F). Les tarifs pratiqués seront les suivants :

- caméscope : caution 1 000 F, 100 F/2 jours ou un week-end et 200 F/semaine.

- Ordinateur : caution 1 500 F, location pour 2 jours minimum, 150 F/2 jours ou un week-end et 300 F/semaine.

*4. * *QUESTIONS DIVERSES*

Ø Barnums : une question a été posée par un adhérent qui a voulu louer une des tentes au mois de juin. A la date prévue les deux tentes ont déjà été louées par deux adhérents différents. Or il se trouve que ces deux adhérents se marient ensemble ! La question était de savoir s'il était normal que les deux adhérents puissent louer chacun de leur côté une tente pour le même événement. Le CA, à l'unanimité des personnes présentes, répond par l'affirmative : les deux personnes sont adhérentes de l'APACIB, à jour de leur cotisation, il n'y a donc aucune raison objective de s'opposer à la location.

Ø Spectacles ou sorties : Tarik évoque la possibilité de mettre en place des quotas pour le Radar et la DAC. Nicole et Marie-Françoise s'accordent à dire que jusqu'à présent elles s'arrangent et que ça ne pose pas de problème. Elles ne sont pas sûres qu'il faille formaliser ce genre de chose. Tarik insiste et propose que soit instauré un quota de 15% de places pour la DAC pour parer à tout litige éventuel, mais que bien évidemment tout arrangement possible est de mise.

Ø Tarik évoque les situations où il y a plus de demandes que de places : il propose d'accepter toutes les inscriptions et de procéder à un tirage au sort. Cette proposition ne soulève pas l'enthousiasme de Nicole qui s'interroge sur la faisabilité de la chose, étant confrontée souvent à des réactions désagréables de certains adhérents. Christian OMNES abonde dans le même sens en notant qu'on pourra toujours reprocher que le tirage au sort a été " orienté ". Il plaide plutôt pour un système faisant en sorte de satisfaire un maximum de personnes. Aucune décision n'est prise, la question est reportée au prochain CA.

Ø Christian OMNES relance la question d'un commissaire aux comptes et d'un chargé de communication : ces deux points seront traités lors d'une prochaine réunion. Il soulève la question de la section Squash, qui n'a pratiquement pas fait de publicité sur ses projets. Marie-Françoise confirme : à La DAC, on n'a rien vu ! Didier EVEN va mettre un mot à Gwenaël PENCREACH pour qu'il communique un peu plus.

Ø La brochure APACIB nouvelle version devrait sortir bientôt : le

CA010301.txt

secrétaire va s'y mettre...

La prochaine réunion du conseil est prévue le jeudi 19 avril à 14h00 au CRNA.

Fin de la réunion à 18h10.

Le secrétaire

Didier EVEN